

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 mai 2022

Procès-verbal sommaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation : 17 05.2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boz sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, Maire.

Présents :

GIRAUD Alain	BOYAT Dominique	MONIN Isabelle
RIGET Christian	PEULET Denis	BESSARD Sébastien
PEDEUX Patrick	THEVENARD Nathalie	GUICHARD Coralie
RALLIER Richard	MARTIN Élise	MONIN Alain
PERRONE Thierry	GIRAUD Guillaume	

Excusés :

BURAVAND Méline

Secrétaire de séance : M. RIGET Christian

APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance du 05 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

ADDITIFS

Monsieur le Maire explique que deux points supplémentaires doivent être abordés lors de la séance, à savoir la modification du tableau des emplois et la création d'un chemin d'accès rue de la Mortelle, l'assemblée délibérante accepte le nouvel ordre du jour.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis le vote du budget primitif, le 05 avril 2022, certains mouvements de crédits s'avèrent nécessaires.

SUR QUOI, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que sus citée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION CONSEILLER NUMERIQUE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à signer avec le SIEA dans le cadre dispositif Conseiller Numérique France Service, qui prendra fin au 2/11/2023.

La prestation sera facturée 400 € pour la durée de la convention.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mutualisation des postes de conseillers numériques France Services entre la commune et le SIEA

RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Place PMR

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité de l'église, les architectes insistent sur la création d'une place de stationnement PMR. Il convient de se tenir aux dimensions minimales imposées afin de ne pas altérer la qualité environnementale de l'édifice.

Bureau étude et mission SPS

Un diagnostic amiante et plomb aura lieu le 30 mai prochain. Il conviendra ensuite de choisir un bureau d'étude et de mission SPS qui supervisera l'intégralité des travaux.

Financement des travaux

M. le Maire et les adjoints ont eu un entretien avec le Conseiller aux Décideurs Locaux qui se veut rassurant quant à capacité financière de la commune pour supporter les travaux de restauration sur deux ans. Une ligne de trésorerie sera mise en place ainsi qu'un emprunt. L'autofinancement communal sera 13.41 %. Même avec un emprunt supplémentaire, la commune de Boz reste trois fois en dessous de la moyenne d'endettement des communes de même strate.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose les faits conduisant à prévoir la réorganisation des emplois communaux : Il rappelle le temps de travail de l'agent communal Mme LOIZEAUX Sylvie, à savoir 2.75h hebdomadaires.

Mme LOIZEAUX faisant régulièrement des heures complémentaires, il serait adapté d'augmenter ses heures à 8.75 h hebdomadaires à compter du 1er juin 2022. Cet ajustement lui permettrait de venir en soutien à l'adjoint technique principal et à diverses tâches.

SUR QUOI, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ACCEPTE les propositions telles que présentées

CHENEUX DU PREAU DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que les cheneaux du préau de la bibliothèque sont vétustes et qu'il convient de les changer.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** la proposition la mieux-disante de la SARL BERTHIER sise à REYSSOUZE (01190), 379 route de Mâcon pour un montant de 915 € HT,

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA COMMANDE DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'entretenir les routes communales, une commande de PATA doit être effectuée.

Cette année les besoins s'élèvent à 10 tonnes.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** la proposition du moins-disant de l'entreprise SOCAFL sise ZA La Fontaine, Crottet, 01 290 LAIZ pour un montant de 11 600 € HT.
- **DIT** qu'il convient de faire une réunion avec la commission voirie afin de cibler les routes prioritaires.

CREATION D'UN CHEMIN D'ACCES RUE DE LA MORTELLE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du terrain situé derrière le local des Sapeurs-Pompiers par l'entreprise Logidia, un chemin d'accès sera réalisé par l'entrepreneur.

Le 23 mai dernier, les propriétaires de la parcelle attenante (A 1491) ont envoyé un mail proposant à la commune de céder gratuitement une bande de 2 m en bordure de parcelle en vue de la création d'une voie communale permettant de desservir les deux parcelles susmentionnées et laissant la commune l'aménager selon son gré.

Après étude sur le terrain, il ressort qu'en acceptant cette proposition, les Sapeurs-Pompiers pourraient se garer en épi le long de la caserne sans empiéter sur le futur chemin d'accès.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** la proposition faite par le propriétaire sous condition de la prise en charge des frais annexes (notaires et bornage) par la partie cédante.

VENTE DE PEUPLIERS

Monsieur le Maire informe que la commune a décidé de vendre des peupliers communaux arrivés à maturation.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** l'offre la mieux-disante de la SARL Sylcobois, domiciliée 10 rue de l'Hôtel de Ville à Thoissey 01140.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Les élections législatives ayant lieu les dimanches 12 et 19 juin, il convient de finaliser les permanences de tenue du bureau de vote.

Chenil communal

Le Major Roux a envoyé une demande par mail à toutes les communes du canton afin que chacune mette un chenil avec cadenas à code sur son territoire. Après discussion, l'ensemble du conseil souhaite savoir quelle décision sera prise dans les communes avoisinantes.

Demande d'utilisation de l'appentis du garage communal

Messieurs le Président de la Chasse et du comité de fleurissement ont adressés une demande d'utilisation de l'appentis du garage communal pour l'organisation de leur concours de pétanque le 2 juillet prochain. Ils souhaitent que cette mise à disposition s'applique également à toutes les associations communales.

Après discussion, la majorité des membres présents s'accordent pour laisser les associations utiliser l'appentis du garage communal à condition que le matériel présent sous l'appentis soit évacué et remis en place par les propres moyens de l'association emprunteuse en dehors du temps de travail de l'agent technique.

Débroussailleuse

La débroussailleuse est actuellement en panne. Une première réparation a été faite par Agri Pro mais n'a pas tenue. Considérant sa vétusté et le coût de la remise en état, la commission « matériel » est chargée de faire établir des devis pour une nouvelle acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux passage HTA sous la Saône: les travaux sont prévus du 25 mai au 25 juillet et ne gêneront pas l'organisation de Saône en Fête au mois de septembre.

Cimetière: le comité de Fleurissement a créé des massifs aux abords du cimetière alors qu'il a été acté lors de la précédente réunion que le fossé serait busé pour la création un stationnement. Après discussion, il ressort que l'aménagement ne gênera pas la concrétisation du projet.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 21 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 22h31.

Affiché le 31 mai 2022